

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
N° COUR : 615-11-001402-140

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

MINES AURBEC INC., personne morale légalement
constituée, ayant son siège social et son principal
établissement au 1495, 4^e Rue, Val-d'Or, Québec,
J9P 6X1

Débitrice

– et –

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
ayant un établissement au 1, Place Ville Marie, bureau
3200, Montréal, Québec, H3B 4T9

Séquestre

**PREMIER RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR DE
RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
EN SA CAPACITÉ DE SÉQUESTRE DE MINES AURBEC INC.
EN DATE DU 3 JUILLET 2015**

(Paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et
Règle 126 des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour nomination d'un séquestre (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
2. Ce rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits au paragraphe 3 ci-dessous (le « **Rapport** »).
3. Le 17 décembre 2014, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc., agissant dorénavant depuis le 1^{er} juin 2015 sous le nom Restructuration Deloitte Inc., a été nommée pour agir à titre de Séquestre de tous les biens (les « **Biens** ») de Mines Aurbec Inc. (« **Aurbec** »), à l'exception de quelques-uns dont le projet minier Veza, par ordonnance de mise sous séquestre en vertu de l'article 243 de la LFI rendue par la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (l'« **Ordonnance** »).

4. Le Rapport porte sur les sujets suivants :
 - (i) Un sommaire des actifs dont le Séquestre a pris possession;
 - (ii) Les activités du Séquestre depuis sa nomination;
 - (iii) L'état des recettes et débours pour la période terminée le 21 juin 2015.
5. Aux fins de la préparation de ce Rapport, le Séquestre s'est fié sur l'information financière non audité d'Aurbec, les documents comptables d'Aurbec et la Requête. Bien que le Séquestre ait révisé l'information qui lui a été remise, le Séquestre n'a pas fait d'audit comptable ni procédé à d'autre vérification de cette information.

SOMMAIRE DES ACTIFS DONT LE SÉQUESTRE A PRIS POSSESSION

6. En date du présent Rapport, les Biens d'Aurbec comprennent notamment les éléments suivants, pour lesquels la valeur doit être déterminée :
 - (i) Encaisse;
 - (ii) Stocks (or en traitement);
 - (iii) Terrains, immeubles, installations et infrastructures minières et équipements;
 - (iv) Exploration et évaluation des actifs, incluant des options sur des claims miniers;
 - (v) Propriétés minières.
7. En conformité avec l'Ordonnance, le 17 décembre 2014, le Séquestre a pris la possession et le contrôle des Biens décrits au paragraphe 6.
8. Tel qu'il appert de la Requête et du dossier de la Cour y étant relatif :
 - (i) Le siège social enregistré d'Aurbec est situé au 1495, 4^e Rue, Val-d'Or, Québec, J9P 6X1.
 - (ii) Les principaux Biens visés par l'Ordonnance est le projet Géant Dormant (« **Géant Dormant** »), situé à environ 80 km au nord d'Amos (Québec) qui comprend, entre autres, un bail minier et un moulin servant à raffiner le minerai d'or.
 - (iii) Les activités de Géant Dormant ont cessé durant le mois de novembre 2014. Aurbec exerçait ses activités jusqu'alors en matière d'exploration et d'exploitation de propriétés minières d'or. Un programme d'entretien général et de conservation visant Géant Dormant a été mis en place et a présentement cours.
 - (iv) L'endettement d'Aurbec à l'endroit du créancier garanti principal, FBC Holdings S.à.r.l. (« **FBC** »), lequel est titulaire d'une garantie sur les Biens décrits plus haut, a été estimé en date du 6 janvier 2015 à environ 33,6 M\$ en plus des intérêts accumulés, des frais, des coûts et autres dépenses.

- (v) L'endettement d'Aurbec envers ses autres créanciers pouvant détenir des sûretés sur les Biens décrits plus haut est à déterminer mais, à ce jour, aucun autre créancier ne s'est manifesté depuis la nomination du Séquestre le 17 décembre 2014 pour réclamer une sûreté sur les Biens.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

- 9. Le 19 décembre 2014, le Séquestre a transmis un avis par la poste à tous les créanciers connus d'Aurbec. Approximativement 192 avis ont été transmis aux créanciers.
- 10. Le Séquestre a créé un lien sur son site Internet à l'adresse <http://www.insolvencies.deloitte.ca/fr-ca/Pages/Mines-Aurbec-Inc-Séquestre.aspx> où toute la documentation publique se rapportant à la mise sous séquestre d'Aurbec, incluant le Rapport, est publiée.
- 11. Le Séquestre a pris le contrôle des différents comptes bancaires d'Aurbec.
- 12. Le Séquestre a obtenu une couverture d'assurance pour l'ensemble des actifs détenus par Aurbec visé par l'Ordonnance.
- 13. Le Séquestre a entrepris la revue détaillée des différents éléments d'actif faisant l'objet de l'Ordonnance afin d'élaborer la stratégie de réalisation qui sera préconisée.
- 14. Le Séquestre a préparé la documentation nécessaire dans le cadre du processus d'appel d'offres quant aux Biens d'Aurbec qui a débuté le 15 juin 2015. La date limite pour soumettre une offre est le 24 juillet 2015.
- 15. Le Séquestre a conclu certaines ententes de services avec les principaux fournisseurs d'Aurbec afin de s'assurer de la continuité des services rendus par ceux-ci. Il est essentiel de s'assurer du maintien des services afin de ne pas compromettre la valeur de Géant Dormant.

L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 21 JUIN 2015

- 16. Vous trouverez à l'Annexe A l'état des recettes et débours pour la période de vingt-sept (27) semaines terminée le 21 juin 2015 (« **Période de déclaration** »).
- 17. Les recettes totales durant la Période de déclaration sont d'environ 5,1 M\$ et sont composées essentiellement des éléments suivants :
 - (i) Transfert de fonds (4,3 M\$) des comptes bancaires d'Aurbec vers le compte en fidéicommiss du Séquestre. À noter qu'Aurbec a encaissé, dans la semaine précédant la nomination du Séquestre, un montant d'environ 4,2 M\$ provenant de la vente d'or à la suite d'une première phase de nettoyage du moulin de Géant Dormant;
 - (ii) Vente d'or à la suite d'une deuxième phase de nettoyage du moulin de Géant Dormant (635 k\$);
 - (iii) Divers encaissements totalisant environ 246 k\$ provenant en majorité d'un remboursement de la part de la CSST de 200 k\$.

18. Les débours totaux durant la Période de déclaration sont d'environ 1,9 M\$ et composés essentiellement des éléments suivants :
- (i) Financement des activités de Minéraux Maudore Ltée (« **Maudore** ») pour un total de 621 k\$. Maudore est l'actionnaire principal d'Aurbec détenant 50,1 % des actions en circulation. Maudore est un holding qui ne génère pas de revenus. FBC est également le créancier garanti principal de Maudore et l'Ordonnance prévoit le financement par Aurbec, avec l'accord de FBC, des activités de Maudore.
 - (ii) Dépenses relatives au programme d'entretien général et de conservation de Géant Dormant (372 k\$);
 - (iii) Dépenses d'électricité et de télécommunication (344 k\$);
 - (iv) Dépenses d'assurance (275 k\$);
 - (v) Honoraires professionnels (127 k\$).
19. Par conséquent, un montant d'environ 3,3 M\$ était détenu par le Séquestre en date du 21 juin 2015. Le Séquestre soumet respectueusement à cette Cour son premier Rapport.

DATÉ à Montréal, ce 3^e jour de juillet 2015.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
En sa capacité de séquestre aux biens de Mines
Aurbec Inc.



Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP
Vice-président

ANNEXE A

Mines Aurbec Inc.	
Période du 18 décembre 2014 au 21 juin 2015	
(000 \$)	
Recettes	
Transfert de fonds	4,258.1
Nettoyage - phase 2	634.6
Autres	246.3
	<u>5,139.0</u>
Débours	
Minéraux Maudore Ltée	620.9
Programme d'entretien	371.9
Électricité et télécommunication	343.4
Assurance	274.5
Honoraires professionnels	127.2
Réparations	68.0
Environnement	28.8
Salaires	15.6
Système informatique	12.0
Autres	7.9
	<u>1,870.2</u>
Encaisse - début	-
Encaisse - fin	3,268.8